chaque individu, c'est à peine de quoi suffire aux exigences les plus essentielles de la vie du corps; et ce serait pourtant un immense progrès sur l'état présent des choses, où l'on ne peut guère évaluer à plus du tiers de cette somme la dépense annuelle de chaque habitant. Ainsi, pour une population de 37 millions d'hommes, le travail devrait donner annuellement les produits d'une valeur de 37 milliards. Nous sommes loin encore d'un tel résultat, puisque la production totale de la France ne dépasse probablement pas 10 à 12 milliards.

— II. *Le droit au travail selon l'école socialiste autoritaire.* Le pauvre est-il un membre ou un ennemi de la société? Qu'on réponde. Il trouve tout autour de lui le sol occupé. Peut-il semer la terre pour son propre compte? Non, parce que le *droit* de premier occupant est devenu *droit* de propriété. Peut-il cueillir les fruits que la main de Dieu a fait mûrir sur le passage des hommes? Non, parce que, de même que le sol, les fruits ont été appropriés. Peut-il se livrer à la chasse et à la pêche? Non, parce que cela constitue un *droit* que le gouvernement afferme. Peut-il puiser de l'eau à une fontaine enclavée dans un champ? Non, parce que le propriétaire du champ est, en vertu du *droit* d'accession, propriétaire de la fontaine. Peut-il, mourant de faim et de soif, tendre la main à la pitié de ses semblables? Non, parce qu'il y a des lois contre la mendicité. Peut-il, épuisé de fatigue et manquant d'asile, s'endormir sur le pavé des rues? Non, parce qu'il y a des lois contre le vagabondage. Que fera donc ce malheureux? Il vous dira : J'ai des bras, j'ai une intelligence, j'ai de la force, j'ai de la jeunesse, prenez tout cela, et, en échange, donnez-moi un peu de pain. C'est ce que font et disent aujourd'hui les prolétaires. Mais ici même vous pouvez répondre au pauvre : Je n'ai pas de travail à vous donner. Que voulez-vous qu'il fasse alors? La conséquence de ceci est très-simple. Assurez du travail au pauvre : vous aurez encore peu fait pour la justice, et il y aura loin de là au règne de la fraternité; mais du moins vous aurez conjuré d'affreux périls et coupé court aux révoltes. Y a-t-on bien songé? Lorsqu'un homme qui demande à vivre en servant la société en est fatalement réduit à l'attaquer sous peine de mourir, il se trouve, dans son apparente agression, en état de légitime défense, et la société qui le frappe ne juge pas : elle assassine.

Tels sont les termes dans lesquels le représentant le plus éminent de l'école socialiste autoritaire et gouvernementale, nous avons nommé M. L. Blanc, a posé la question du *droit au travail*. Il est à remarquer que, comme Charles Fourier, M. L. Blanc oppose le *droit socialiste* au travail aux *droits libéraux* proclamés en 1789. Il fait bon marché de ces derniers *droits*, qui, considérés au point de vue de l'intérêt populaire, des besoins qui pèsent sur les classes les plus nombreuses, constituent, selon lui, de vaines et illusoires garanties. Qu'on ne lui parle pas de la liberté économique : cette liberté invoquée par l'individualisme est, à ses yeux, semblable à celle de l'état sauvage. Celle-ci n'était en fait qu'une abominable oppression, parce qu'elle se combinait avec l'inégalité des forces, parce qu'elle faisait de l'homme faible la victime de l'homme vigoureux, et de l'homme impotent la proie de l'homme agile. Pour M. Louis Blanc comme pour Charles Fourier, la liberté consiste non pas seulement dans le *droit* accordé, mais dans le pouvoir donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés. A la liberté purement négative des chartes et des constitutions doit succéder la liberté positive résultant de la transformation économique de la société. Tandis que Fourier attend cette transformation de l'essor spontané des passions et des forces librement associées dans l'ordre normal qu'il prétend avoir découvert et qu'il considère comme la condition de leur fécondité, M. Louis Blanc la demande au pouvoir social, à l'initiative de l'Etat interposant la force collective entre des forces individuelles inégales, et assurant à chacun les deux conditions de la vraie liberté : l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se déployer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine ne peut se donner carrière. N'attendant pas de l'Etat, du gouvernement la réalisation du *droit au travail*, l'école phalanstérienne, on le comprend, ne pouvait attacher une grande importance à la reconnaissance légale de ce *droit*. Tout autre devait être le point de vue de M. Louis Blanc dans la question d'application. Partant de cette idée, que l'Etat pouvait seul et pouvait réellement résoudre le problème, il devait naturellement songer à mettre l'Etat en demeure d'agir et l'engager résolûment dans la voie des réformes législatives et administratives où il croyait voir la solution. Une propagande purement pacifique pouvait suffire à une école qui s'accommodait des inégalités économiques, qui même les jugeait nécessaires à l'harmonie générale, qui s'adressait à l'initiative et à l'expérimentation privées, parce qu'elle mettait son espérance non dans le devoir et la contrainte, mais dans la nature et l'efficacité merveilleuses de la combinaison, du mécanisme sociétaire dont elle recommandait l'emploi. Une telle propagande devait paraître insuffisante et impuissante à qui voyait dans les inégalités économiques et dans leurs conséquences l'obstacle qu'il s'agissait de surmonter, dans l'autorité et la force de l'Etat, le moyen, l'unique moyen de surmonter cet obstacle.

Pour l'école socialiste autoritaire, le *droit au travail* implique l'organisation du travail, parce qu'il est incompatible avec le régime économique de la libre concurrence. Ecoutons M. Louis Blanc : « La concurrence est-elle un moyen d'*assurer* du travail au pauvre? Mais poser la question de la sorte, c'est la résoudre. Qu'est-ce que la concurrence relativement aux travailleurs? C'est le travail mis aux enchères. Un entrepreneur a besoin d'un ouvrier, trois se présentent. Combien pour votre travail? — 3 francs : j'ai une femme et des enfants. — Bien. Et vous? — 2 francs et demi : je n'ai pas d'enfants, mais j'ai une femme. — A merveille. Et vous? — 2 francs me suffiront : je suis seul. — A vous donc la préférence. C'en est fait : le marché est conclu. Que deviendront les deux prolétaires exclus? Ils se laisseront mourir de faim, il faut l'espérer. Mais s'ils allaient se faire voleurs? Ne craignez rien, nous avons des gendarmes. Et assassins? Nous avons le bourreau. Quant au plus heureux des trois, son triomphe n'est que provisoire. Vienne un quatrième travailleur, assez robuste pour jeûner de deux jours l'un, la pente du rabais sera descendue jusqu'au bout : nouveau paria, nouvelle recrue pour le bagne peut-être! Dira-t-on que ces tristes résultats sont exagérés, qu'ils ne sont possibles, dans tous les cas, que lorsque l'emploi ne suffit pas aux bras qui veulent être employés? Je demanderai, à mon tour, si la concurrence porte par aventure en elle-même de quoi empêcher cette disproportion homicide. Si telle industrie manque de bras, qui m'assure que, dans cette immense confusion créée par une composition universelle, telle autre n'en regorgera pas? Or, n'y eût-il, sur 34 millions d'hommes, que vingt individus réduits à voler pour vivre, cela suffit pour la condamnation du principe. Mais qui donc serait assez aveugle pour ne point voir que, sous l'empire de la concurrence illimitée, la baisse continue des salaires est un fait nécessairement général et point du tout exceptionnel? La population a-t-elle des limites qu'il ne lui soit jamais donné de franchir? Nous est-il loisible de dire à l'industrie abandonnée aux caprices de l'égoïsme individuel, à cette industrie, si féconde en naufrages : Tu n'iras pas plus loin? La population s'accroît sans cesse : ordonnez donc à la mère du pauvre de devenir stérile, et blasphémez Dieu qui l'a rendue féconde; car, si vous ne le faites, la lice sera bientôt trop étroite pour les combattants. Une machine est inventée : ordonnez qu'on la brise, et criez : Anathème à la science! car, si vous ne le faites, les mille ouvriers que la machine nouvelle chasse de leur atelier iront frapper à la porte de l'atelier voisin et faire baisser le salaire de leurs compagnons. Baisse systématique des salaires, aboutissant à la suppression d'un certain nombre d'ouvriers, voilà l'inévitable effet de la concurrence illimitée. Elle n'est donc qu'un procédé industriel au moyen duquel les prolétaires sont forcés de s'exterminer les uns les autres. »

Mais la concurrence n'est qu'une conséquence, la conséquence du travail libre, de la propriété libre, de l'échange libre, du contrat libre. On ne peut supprimer la concurrence sans s'attaquer à toutes ces réalités du monde économique, sans les nier radicalement, sans nier la grande loi économique d'offre et de demande qui en résulte et qui règle et détermine la valeur des services et des produits. L'école socialiste autoritaire est conduite à cette négation et n'hésite pas à l'accepter. Les économistes libéraux opposent la loi d'offre et de demande au *droit au travail*. Vous voulez, disent-ils, donner du travail à tous les bras sans emploi, mais vous ne voyez donc pas que la société n'a pas besoin de ce travail, et que dès lors elle ne peut le payer. Si ce travail est nécessaire, la demande en sera faite sans votre intervention; s'il n'est pas nécessaire, quoi que vous fassiez, vous n'arriverez point au but que vous vous proposez; vous troublerez l'équilibre naturel qui ne peut s'établir que de lui-même. Il est très-vrai, répond l'école socialiste autoritaire, que le *droit au travail* est incompatible avec la loi d'offre et de demande; mais c'est précisément pour cela qu'elle doit être condamnée. Oui, sans doute, en fait, le rapport de l'offre à la demande règle le prix de toutes les denrées et de toutes les marchandises, le taux de la rente des terres et de l'intérêt des capitaux, le taux des profits et le prix des salaires; il règle les *droits* de tous les producteurs; il règle même la marche de la population; il domine toute l'économie, comme le *fatum* des anciens dominait le monde moral et le monde physique, la nature, les hommes et même les dieux de l'Olympe! Mais qu'est-ce donc que cette inexorable loi de l'offre et de demande? C'est tout simplement la théorie transcendantale de la force et du hasard, la théorie de la domination des forts et des riches, de l'exploitation des faibles et des pauvres; c'est la négation de l'ordre, de la prévoyance, de la justice; c'est le fait mis à la place du *droit*, c'est le phénomène fortuit converti en principe. Au nom du *droit au travail*, nous protestons contre le fatalisme et l'optimisme économiques. C'est précisément le *droit au travail*, si incontestable au point de vue moral, qui nous révèle la souveraine injustice de la loi sur laquelle repose l'économie politique du libéralisme, et qui nous pousse à chercher pour la société une autre économie. Nous ne voulons pas, nous autres, qu'on se contente de laisser faire; nous ne voulons pas de la famine comme moyen de proportionner l'offre à la demande de bras; nous ne voulons pas que la concurrence entre affamés fasse baisser indéfiniment le prix des salaires au profit des capitalistes ou entrepreneurs d'industrie. Nous voulons, au contraire, qu'il soit immédiatement donné de l'ouvrage à tout ouvrier qui demande à travailler. Nous voulons inaugurer pour tous le règne de la véritable liberté; nous voulons faire disparaître la misère, les crises industrielles, les épidémies, les famines, les fléaux de toute espèce; nous voulons détrôner la force et le hasard et les remplacer par la justice et par la prévoyance; nous voulons proportionner les produits aux besoins, balancer en toutes choses l'offre par la demande, et *vice versa;* nous voulons établir la fixité et la stabilité des prix; nous ne voulons pas qu'on joue à la hausse et à la baisse sur la vie des hommes; nous voulons proscrire l'agiotage, la spéculation et l'accaparement; nous ne voulons pas que le prix des salaires dépende des vicissitudes du marché et du bon plaisir des entrepreneurs. Dans les administrations publiques, les emplois ne sont point adjugés au rabais : nous voulons que le travailleur, comme le fonctionnaire, ait un minimum garanti; nous voulons subordonner les faits aux *droits*, les intérêts égoïstes et aveugles au bien général et à la raison; et c'est pour cela que nous voulons qu'on sache prévoir, agir à propos, diriger et combiner; c'est pour cela que nous voulons qu'on organise le travail et l'industrie au lieu de laisser faire. C'est un sophisme hardi de dire que tout va de soi-même, que les intérêts privés, dans une société basée sur la concurrence et sur la guerre industrielle, se font équilibre, s'harmonisent d'eux-mêmes et correspondent à l'intérêt général. Le producteur est intéressé à vendre à l'enchère, le consommateur à acheter au rabais; le salarié est intéressé à gagner une bonne journée, l'entrepreneur à payer le travail le moins possible; et, dans le débat, c'est toujours le plus fort qui l'emporte et qui dicte la loi. Tous ces intérêts sont opposés et non pas identiques; il se contrarient et ne s'accordent pas. Or, l'hostilité engendre la discorde et non pas l'harmonie. Nous voulons l'accord par l'association; nous voulons la justice dans la répartition des produits.

Mais, disent les économistes libéraux, la cause principale et permanente de la pauvreté a peu ou point de rapport avec l'inégalité des conditions; la somme du travail possible et celle des salaires sur lesquels ce travail peut compter dépendent de la capitalisation. C'est la force des choses elle-même qui renferme dans cette limite la garantie du travail et du salaire. La force des choses ne permet pas d'admettre qu'il existe dans la société une puissance indéfinie de fournir de l'occupation et du pain aux ouvriers, si nombreux qu'ils soient. On doit reconnaître que cette puissance varie selon la rapidité avec laquelle s'accroissent, d'une part, les ressources, de l'autre, la population du pays. Je dis, répond l'école socialiste autoritaire, que la société doit et peut entretenir les invalides et les infirmes à tout prix; je dis qu'elle doit et qu'elle peut fournir à tous les valides les moyens de vivre en travaillant, c'est-à-dire les moyens de se nourrir et de s'entretenir eux-mêmes, et qu'en agissant ainsi elle fera une excellente spéculation. Il est démontré que le travail d'un homme peut suffire aux besoins de quatre individus, que le travail de cent hommes, convenablement dirigé, correspond aux besoins de mille. Il faut bien que chaque travailleur produise plus qu'il ne consomme, puisque le travail de quelques-uns nourrit aujourd'hui la société tout entière, alimente les dépenses publiques, les revenus et les prodigalités des riches, puisque des entrepreneurs trouvent intérêt à employer des salariés. Si toute richesse procède du travail, faire travailler ceux qui ne travaillent pas, c'est augmenter la masse générale de la richesse : comment, dès lors, la société, en s'enrichissant, s'appauvrirait-elle? Alléguer que le travail possible dépend du capital existant, et que ce capital est limité, c'est faire une pétition de principes. Tout capital provient du travail et de la terre. Eh bien, tant que la terre ne manque pas, il est facile d'augmenter le capital en augmentant le travail. Dire qu'il n'y a pas assez de capital pour alimenter le travail, n'est-ce pas dire, en définitive, qu'il faudrait d'abord faire travailler, afin de pouvoir faire travailler? Donnons donc de l'ouvrage à tous les hommes sans emploi; dirigeons le travail des uns vers la production agricole si ce sont les denrées qui manquent; le travail des autres vers l'industrie, si les produits manufacturés sont insuffisants; demandons les avances nécessaires aux capitalistes par voie d'emprunt, s'il le faut, demandons-les plutôt à de nouvelles sources de revenus, et ces avances, loin d'être anéanties à tout jamais, reparaîtront dans les résultats du travail, mais singulièrement augmentées. De la sorte, les travailleurs pourront vivre sans être à charge à personne, pas même à la société; ils payeront l'intérêt du capital avancé, ils consacreront chaque année une partie des produits à l'amortissement ou au remboursement de leurs dettes, ils augmenteront la masse des subsistances et des capitaux disponibles, contribueront à l'accroissement de la richesse générale, faciliteront une capitalisation nouvelle qui pourra être destinée à faire de nouvelles avances, et ainsi de suite à tout jamais. Les sommes consacrées à payer un travail stérile sont à jamais perdues; mais les sommes consacrées à des travaux productifs sont des avances fécondantes qui enrichissent la société au lieu de la ruiner. Tout dépend donc de la destination qui sera donnée aux capitaux dépensés. Il ne s'agit point de réduire le nombre des hommes à la quantité présente des subsistances; mais il s'agit d'élever les subsistances au niveau des besoins, ce qui n'est aucunement impossible. Et alors on pourra retourner ainsi la fameuse sentence de Malthus : il y aura toujours place pour tous au banquet de la nature, et la table pourra être somptueusement servie, si les hommes savent tirer parti de toutes les forces dont ils disposent, de leur intelligence, de leur activité, des instruments de travail et de l'inépuisable fécondité de la terre. Ce qui cause la misère, c'est le désordre, c'est l'injustice, c'est le gaspillage des ressources, c'est notre ignorance ou notre incurie, ce sont les abus de toutes sortes, ce sont nos lois vicieuses ou incomplètes. La terre, notre mère commune, est assez féconde pour nourrir tous les enfants des hommes sans qu'ils soient réduits à se disputer les aliments ou à se dévorer les uns les autres. Il dépend de nous de la couvrir de fruits et de moissons; de faire couler assez de lait pour tous de ses intarissables mamelles; de multiplier indéfiniment nos moyens de jouissances; de transformer chacun de nos semblables en coopérateur utile, en créateur de richesses; de faire produire à chaque individu trois fois plus qu'il ne consomme; de réaliser un état social où chaque citoyen pourrait développer librement et pleinement toutes ses facultés, où chaque nouveau-né serait accueilli avec des cris de joie et d'espérance, comme un surcroît de capital vivant, comme un élément nouveau de prospérité et de bonheur.

Selon l'école fouriériste, la solution du problème du *droit au travail* est dans le phalanstère, c'est-à-dire dans un certain mode d'association industrielle, où n'intervient nullement la force publique, et qui a pour moyen unique comme pour unique but le libre essor des passions dirigées et harmonisées par la science. L'école socialiste autoritaire résout aussi le problème par l'association : mais ici il ne s'agit plus d'association libre; il s'agit d'une organisation qui relève de l'Etat; il s'agit de créer et de commanditer aux frais de l'Etat des ateliers publics; il s'agit d'éteindre l'industrie privée sous la concurrence de l'industrie nationale. Nous devons rappeler ici comment furent posées officiellement, en 1848, par la commission du Luxembourg, les bases de l'organisation du travail que M. Louis Blanc et ses disciples entendaient substituer au régime de la libre concurrence. Pour être appelées à jouir, disait la commission, de la commandite de l'Etat, les associations ouvrières devraient être instituées d'après le principe d'une fraternelle solidarité, de manière à pouvoir acquérir, en se développant, un capital *collectif, inaliénable et toujours grossissant;* seul moyen d'arriver à tuer l'usure, grande ou petite, et de faire que le capital ne fût pas un élément de tyrannie, la possession des instruments de travail un privilége, le crédit une marchandise, le bien-être une exception, l'oisiveté un *droit*. En conséquence, toute association ouvrière, voulant jouir de la commandite de l'Etat, serait tenue d'accepter, comme bases constitutives de son existence, les dispositions qui suivent. Après le prélèvement du prix des salaires, de l'intérêt du capital, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti : un quart pour l'amortissement du capital appartenant au propriétaire avec lequel l'Etat aurait traité; un quart pour l'amortissement d'un fonds de secours, destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc.; un quart à partager entre les travailleurs à titre de bénéfice, comme il sera dit plus tard; un quart, enfin, pour la formation d'un fonds de réserve, dont la destination sera indiquée plus bas. Ainsi serait constituée l'association dans un atelier. Resterait à étendre l'association entre tous les ateliers d'une même industrie, un salaire, non pas égal, mais proportionnel, les conditions de la vie matérielle n'étant pas identiques sur tous les points de la France. La solidarité ainsi établie entre tous les ateliers d'une même industrie, il y aurait, enfin, à réaliser la souveraine condition de l'ordre, celle qui devra rendre à jamais les haines, les guerres, les révolutions impossibles; il y aurait à fonder la solidarité entre toutes les industries diverses, entre tous les membres de la société. Deux conditions pour cela sont indispensables : faire la somme totale des bénéfices de chaque industrie, et cette somme totale, la partager entre tous les travailleurs. Ensuite, des divers fonds de réserve dont nous parlions tout à l'heure, former un fonds de mutuelle assistance entre toutes les industries, de telle sorte que celle qui, une année, se trouverait en souffrance, fût secourue par

celle qui aurait prospéré. Un grand capital serait ainsi formé, lequel n'appartiendrait à personne en particulier, mais à tous collectivement. La répartition de ce capital de la société entière serait confiée à un conseil d'administration placé au sommet de tous les ateliers. Dans ses mains seraient réunies les rênes de toutes les industries, comme dans la main d'un ingénieur nommé par l'Etat serait réunie la direction de chaque industrie particulière. L'Etat arriverait à la réalisation de ce plan par des mesures successives. Il ne s'agit de violenter personne. L'Etat donnerait son modèle : à côté vivraient les associations privées, le système économique actuel. Mais telle est la force d'élasticité que nous croyons au nôtre, qu'en peu de temps, c'est notre ferme croyance, il se serait étendu sur toute la société, attirant dans son sein les systèmes rivaux par l'irrésistible attrait de sa puissance. Ce serait la pierre jetée dans l'eau et traçant des cercles qui naissent les uns des autres, en s'agrandissant toujours. Les colonies agricoles seraient fondées dans le même but, d'après les mêmes principes et sur les mêmes bases.

— III. *Le droit au travail selon l'école proudhonienne.* Comme le lecteur a pu le voir par ce qui précède, le *droit au travail* renferme deux questions, une question de morale sociale et une question de politique économique; il peut être considéré comme principe abstrait et théorique de justice, à respecter et à sauvegarder, et comme problème d'économie sociale à résoudre. Sur la première question, la question de principe moral et juridique, les écoles socialistes sont d'accord; c'est sur la seconde, sur la question d'application économique, que se produisent les divergences. Pas plus que M. Louis Blanc, Proudhon ne met en doute la légitimité essentielle du *droit au travail;* il se prononce aussi énergiquement que l'école socialiste autoritaire contre le fatalisme économique. Le célèbre Malthus avait écrit ces mots si souvent cités et commentés : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, *ou si la société n'a pas besoin de son travail*, cet homme, dis-je, *n'a pas le moindre droit* à réclamer une portion quelconque de nourriture : il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. » Dans le premier de ses écrits politiques, Proudhon oppose à ce passage et formule contre cette négation hautaine et dure du *droit au travail* les propositions suivantes : « 1° L'homme qui vient au monde n'est point usurpateur et intrus; membre de la grande famille humaine, il s'assoit à la table commune : la société n'est point maîtresse de l'accepter ou de le rejeter. Si le fait de sa naissance ne lui donne aucun *droit* sur ses semblables, il ne le constitue pas non plus comme leur esclave. 2° Le *droit* de vivre appartient à tous : l'existence en est la prise de possession; le travail en est la condition et le moyen. 3° C'est un crime d'accaparer des subsistances; c'est un crime d'accaparer le travail. 4° Lorsqu'il naît un enfant, aucun des frères n'est en *droit* de contester au nouveau venu la participation égale dans les biens du père. Pareillement, il n'y a pas de cadets dans une nation. 5° Tous les frères se doivent également au soutien de la famille : la même chose doit avoir lieu envers les citoyens. »

En 1848, nous le voyons exprimer dans son journal le *Peuple*, avec la violence des passions de l'époque, cette même antithèse entre le principe malthusien de l'insolidarité économique et le principe socialiste du *droit au travail*. « On peut dire que Malthus a le premier, sans s'en douter, réduit à l'absurde toute l'économie politique, et posé la grande question révolutionnaire, la question entre le travail et le capital. Chez nous, où la foi à la Providence est restée vive, malgré l'indifférence du siècle, le peuple dit par manière de proverbe, et c'est en cela que nous nous distinguons de l'Anglais : Il faut que tout le monde vive! Et notre peuple, en disant cela, croit être aussi bon chrétien, aussi conservateur des bonnes mœurs et de la famille que feu Malthus. Or, ce que le peuple dit en France, les économistes le nient, les gens de lois et les gens de lettres le nient; l'Eglise, qui se prétend chrétienne, et de plus gallicane, le nie; la presse le nie, la haute bourgeoisie le nie, le gouvernement, qui s'efforce de la représenter, le nie. La presse, le gouvernement, l'Eglise, la littérature, les économistes, la grande propriété, tout, en France, s'est fait Anglais, tout est malthusien. C'est au nom de Dieu et de sa sainte Providence, au nom de la morale, au nom des intérêts sacrés de la famille, qu'on soutient qu'il n'y a pas de place, dans le pays, pour tous les enfants du pays, et qu'on insinue à nos femmes d'être moins fécondes. En France, malgré le vœu du peuple, malgré la croyance nationale, le boire et le manger sont réputés priviléges, le travail privilége, la famille privilége, la patrie privilége... Tout ce qui se fait, qui se dit, qui s'imprime aujourd'hui et depuis vingt ans, se fait, se dit et s'imprime en conséquence de la théorie de Malthus. La théorie de Malthus, c'est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu. *Il y a trop de monde au monde :* voilà le premier article de foi de tous ceux qui, en ce moment, au nom du peuple, règnent et gouvernent. C'est pour cela qu'ils travaillent de leur mieux à diminuer le monde. Ceux qui s'acquittent le mieux de ce devoir, qui pratiquent les maximes de Malthus, sont les bons citoyens, les hommes religieux; ceux qui protestent sont des anarchistes, des socialistes, des athées. Le crime inexpiable de la révolution de Février est d'avoir été le produit de cette protestation. Aussi, on lui apprendra à vivre à cette révolution qui promettait de faire vivre tout le monde... Les économistes ont les premiers parmi nous, par un inconcevable blasphème, érigé en dogme de la Providence la théorie de Malthus. Je ne les accuse pas plus que je ne les calomnie. Les économistes sont en cela de la meilleure foi, comme de la meilleure intention du monde. Ils ne demanderaient pas mieux que de faire le bonheur du genre humain; mais ils ne conçoivent pas comment, sans une organisation quelconque de l'homicide, l'équilibre entre la population et les subsistances pourrait exister... Le gouvernement était inspiré de Malthus, lorsque ayant cent mille ouvriers disponibles auxquels il donnait un salaire gratuit, il se refusait à les employer en travaux utiles; lorsque ensuite, après la guerre civile, il demandait pour eux une loi de transportation. Avec les dépenses des prétendus ateliers nationaux, avec les frais de guerre, de procédure, de prison, de transport, on pouvait donner aux insurgés du travail pour six mois, et changer tout notre régime économique. Mais le travail est un monopole; mais on ne voulait pas que l'industrie révolutionnaire fît concurrence à l'industrie du privilége : au chantier de la nation, il n'y a plus de place pour tout le monde. La grande industrie ne laisse rien faire à la petite : c'est la loi du capital, c'est Malthus. Le commerce en gros s'empare peu à peu du commerce de détail : c'est Malthus. Bientôt la moitié du peuple dira à l'autre : la terre et ses produits sont ma propriété; l'industrie et ses produits sont ma propriété; le commerce et ses transports sont ma propriété; l'Etat est ma propriété. Vous qui ne possédez ni réserve ni propriété; qui n'êtes point fonctionnaire public, et dont le travail nous est inutile, allez-vous-en! Vous êtes réellement de trop sur la terre : au soleil de la république, il n'y a pas de place pour tout le monde. *Qui viendra me dire que le droit de travailler et de vivre n'est pas toute la Révolution?* Qui viendra me dire que le principe de Malthus n'est pas toute la contre-révolution? »

Sur la question d'application, de réalisation, Proudhon se sépare radicalement des théoriciens de l'organisation du travail, de l'école socialiste autoritaire. C'est, selon lui, un préjugé d'attribuer la cause du paupérisme à la mauvaise organisation du travail, de conclure que le travail doit être organisé; que c'est là, sur cette partie de l'organisme social, le travail, qu'il faut appliquer le remède. On ne veut pas comprendre que travail est synonyme de liberté individuelle; que, sauf la justice de l'échange, la liberté du travail doit être absolue; que les gouvernements n'existent que pour protéger le travail libre, non pour le réglementer et le restreindre. Quand vous parlez d'organiser le travail, dit-il, c'est comme si vous proposiez de crever les yeux à la liberté. Il faut également repousser cet autre préjugé qui, supprimant l'initiative individuelle, prétend tout obtenir par voie d'autorité. On peut dire que ce préjugé est la lèpre de l'esprit français. Nous demandons tout à l'Etat, nous voulons tout par l'Etat; nous ne comprenons qu'une chose, c'est que l'Etat soit maître et nous salariés. Le mal qui nous dévore provient de ce que la loi de réciprocité est méconnue, violée. Le remède est tout entier dans la promulgation de cette loi. L'organisation de nos rapports mutuels et réciproques, voilà toute la science sociale. Ce n'est donc pas une organisation du travail dont nous avons besoin. L'organisation du travail est l'objet propre de la liberté individuelle. Qui fera bien, bien trouvera. L'Etat n'a plus rien à dire, à cet égard, aux travailleurs. Ce dont nous avons besoin, ce qu'il faut réclamer au nom des travailleurs, c'est la réciprocité, la justice dans l'échange, c'est l'organisation du crédit. L'organisation du crédit pour Proudhon, c'est l'organisation de l'échange direct au moyen de bons d'échange substitués au numéraire. Elle repose sur les principes suivants : travailler, c'est produire de rien; créditer, c'est échanger; échanger, c'est capitaliser. D'après ces principes, le crédit cesse d'être unilatéral et devient réciproque, par cela même, gratuit. Le travail affranchi de la commandite tyrannique du numéraire peut multiplier indéfiniment ses produits, parce qu'il trouve pour eux un débouché infini dans la puissance indéfinie que nous avons de consommer.

Proudhon nous montre la garantie du travail liée à l'organisation du crédit mutuel et à la suppression du numéraire qui en résulte. La suppression du numéraire, dit-il, creuse au travail un débouché sans fond; car, chose remarquable et point du tout remarquée, l'or, qu'on se figure comme la clef du commerce, n'en est que le verrou. L'or est à l'échange ce que Napoléon était à la liberté. Quand la liberté fut dispensée aux citoyens par cette main impériale, la liberté n'exista plus. L'or joue, à l'égard de la circulation, précisément le même rôle. C'est une sentinelle placée à l'entrée du débouché et dont la consigne est : *on ne passe pas!* De cette proposition, que le crédit c'est l'échange, il suit d'abord que tout entrepreneur ayant besoin de crédit, au lieu de s'adresser à l'homme d'argent, s'adressera immédiatement à la consommation et à la production. Il s'adressera à la consommation, afin d'en obtenir des commandes; puis sur la foi, sur le crédit de ses commandes, il ira trouver le producteur des matières, instruments ou services dont il a besoin, recevra ses fournitures, et le couvrira en lettres de commerce qui seront converties par la Banque, sous les précautions ordinaires, en lettres de change. Ainsi, le véritable commanditaire est le consommateur : entre lui et ce nouvel entrepreneur, l'entremise de l'homme d'argent n'est plus nécessaire; des produits, dont les uns sont réalisés, et les autres réalisables dans un avenir plus ou moins éloigné, s'échangeraient immédiatement, sans entremetteur, sans usure, par la simple constitution de l'échange : chose impossible aujourd'hui, sous la royauté prohibitive du numéraire. L'entrepreneur n'a plus à s'occuper de l'argent : il ne s'agit pour lui que d'établir sa propre productivité, autrement dite l'acceptabilité de ses produits. Une immense facilité est ainsi donnée aux entrepreneurs, soit pour s'établir, soit pour développer leurs entreprises, soit enfin pour réparer leurs échecs, ou se relever de leurs sinistres. Or, rendre les entreprises plus faciles, moins onéreuses, moins risquables, c'est déjà ouvrir à la production un vaste débouché, puisqu'en dernière analyse, au point de vue de l'être collectif, production et consommation sont synonymes. Une autre cause vient rendre le débouché encore plus large, et l'étendre à l'infini. De même que, dans le nouveau système, crédit c'est échange, de même échange, c'est richesse. En effet, le jour où la circulation des produits deviendra de plus en plus régulière, active et pleine, ce jour-là, le producteur, n'ayant aucun souci de l'avenir, ne thésaurisera plus : l'ouvrier, sachant qu'il a dans la paume de sa main une source de richesse, au lieu de faire des épargnes, dépensera. Acheter pour lui, ce sera économiser. Le capital, dans le régime du crédit réciproque, ne se forme plus par l'épargne, mais par l'échange. Accumuler des billets de crédit semblera une aussi grande duperie que d'avoir du pain et de ne pas manger; du vin, et de n'en pas boire; des vêtements, et d'aller tout nu; un logement superbe, et de coucher à l'écurie. La caisse d'épargne, cette fondation pieuse de la vieille philanthropie, paraîtra alors ce qu'elle est en réalité, le fléau du commerce, le monument de la misère, l'abomination de la désolation de ce corps social. La demande croissant indéfiniment avec les moyens de production, avec les facilités de la circulation, le besoin de bien-être et de luxe, l'offre du travail sera toujours au-dessous de la demande; la production, auparavant toujours excessive (puisque, malgré la misère générale, le commerce ne trouvait pas de placement), sera, au contraire, toujours insuffisante. Vous voulez, pour augmenter le produit, organiser le travail, rendre le travail attrayant. Creusez le débouché; faites le vide dans le vaisseau circulatoire : et, comme l'eau se précipite sous le piston, la production affluera à l'appel de la demande. Ainsi, le rapport de l'offre et de la demande étant interverti, les chômages deviendront impossibles, le *droit au travail* sera réalisé.

Ainsi, selon l'école proudhonienne, la solution du problème du *droit au travail* doit être cherchée dans une combinaison de crédit, dans une banque, qui supprime la royauté économique de l'or et de l'argent, et par là l'intérêt, la rente, le produit net, qui subordonne le capital au travail et transforme la propriété en possession. Proudhon est revenu dans presque tous ses ouvrages sur cette solution, qui résume ses doctrines sociales. Nulle part il ne l'a exposée avec plus de clarté et ne l'a affirmée avec plus d'audace que dans le discours célèbre qu'il prononça le 31 juillet 1848 pour défendre sa proposition relative à l'impôt sur le revenu. Il commence, dans ce discours, par poser que le *droit au travail*, ou la garantie du travail, est l'objet de la révolution de Février, tel qu'il se formule pour tout le monde, tel qu'il s'impose aux représentants du peuple. Puis il poursuit en ces termes : « Acceptant la détermination ainsi faite de la question révolutionnaire, le *droit au travail*, j'arrive tout de suite à ma proposition, et je me demande : en quoi consiste le *droit au travail*, et comment est-il possible de le réaliser? Le *droit au travail*, voilà le problème. La solution, voilà ce que je cherche. Et, afin de ne pas vous tenir en suspens, je vous dirai tout d'abord que ma proposition a pour but, non pas précisément de donner la solution, mais d'en fournir les moyens. Cela même, direz-vous, suppose que vous connaissez la solution! Je vais donc vous dire en peu de mots ce que j'en pense. Le travail pourrait être garanti, si la production avait un débouché sans limites; voilà mon premier raisonnement. Je ne crois pas qu'à cet égard je rencontre de contradicteurs. Si le travail, pris dans sa collectivité, était continuellement plus demandé qu'offert, il est évident que la garantie du travail existerait; elle n'aurait pas besoin des promesses de l'Etat elle ne compromettrait point la liberté ni l'ordre. A cela, point de difficulté. Qu'est-ce donc qui nous empêche d'avoir en nous-mêmes un pareil débouché? La puissance de consommation, dans la société comme dans l'individu, est infinie; et si la plus grande fortune ne suffit jamais à un homme qui sait vivre, quelle pourrait donc être la consommation d'un pays où l'amour du bien-être, le goût du luxe, le raffinement des mœurs, sont poussés à un si haut degré qu'ils le sont parmi nous, si la faculté de consommer était donnée à ce pays dans la mesure de ses besoins...? Ce n'est donc pas, au fond, la volonté de consommer, par conséquent, le débouché qui manque : c'est que la consommation est mal servie. Il y a quelque chose qui l'empêche, qui met sur elle l'interdit. Les magasins regorgent, et la population est nue; le commerce est stagnant, et le peuple ne vit que de privations! Tous, tant que nous sommes, nous voulons d'abord le bien-être et ensuite le luxe; nous produisons, autant qu'il est en nous, ce qu'il faut pour combler nos désirs; les richesses sont là qui nous attendent, et nous restons pauvres! Quel est donc ce mystère? Ce qui empêche la consommation, ce qui, par une conséquence nécessaire, met le *veto* sur le travail, c'est que la circulation des produits est entravée. Et la circulation est entravée : 1° par l'emploi exclusif de l'or et de l'argent comme instruments d'échange; 2° par le loyer, ou péage, qu'il faut payer pour s'en servir; 3° par l'assimilation qui a été faite de tous les capitaux et instruments de production, notamment du sol, à l'instrument de circulation, au numéraire, en ce sens qu'on a établi partout, sur les instruments de travail comme sur l'argent, des péages, et qu'on a rendu, pour les détenteurs oisifs, des corps essentiellement inertes productifs d'intérêts; 4° enfin, par la fascination de l'or et la fureur du monopole, dont les effets sont que chacun, au lieu de produire pour jouir, et par conséquent de consommer dans la mesure de son travail, produit pour accumuler, soit de l'or, soit des capitaux, et, au moyen de cette accumulation, s'exempter ensuite du travail, vivre sans produire, exploiter les travailleurs. Ainsi, tandis que le produit de la France pourrait être facilement de 30 et 80 milliards, il est tout au plus de 10; et, sur ces 10 milliards qui devraient se consommer et se renouveler sans cesse, il en est un cinquième, un quart mis en réserve, sous prétexte d'économies, détourné de la circulation, retranché de la consommation, un quart qui demeure stagnant, et qui, par là même, refoule d'autant la production, le travail. 500 millions placés à la caisse d'épargne sont 500 millions de commandes enlevés à la classe ouvrière, 500 millions de déficit sur les salaires, 500 millions à déduire sur le bien-être du peuple. Le peuple, plus avancé sur ce point que les économistes, commence à le comprendre : la classe ouvrière a analysé la puissance secrète qui arrête la circulation, ferme le débouché, amène fatalement la stagnation et la grève. Aux yeux du prolétariat, les caisses d'épargne et de retraite sont le sauve-qui-peut de la société moderne. Les financiers ignorent ces choses-là, ou, s'ils les savent, ils les dissimulent; il y va de leur privilége. Le problème consiste donc, pour moi, non pas à établir une communauté impossible, à décréter une égalité illibérale et prématurée, il consiste à supprimer les péages de toute nature qui pèsent sur la production, la circulation et la consommation, suppression que j'exprime par la formule plus technique, plus financière, de gratuité du crédit. La gratuité du crédit, telle est, en langage économique, la traduction de ces deux mots, la *garantie du travail*. Or, l'intérêt de l'argent étant la pierre angulaire du privilége et le régulateur de toutes les usures, j'entends par là de tous les revenus de capitaux, c'est donc par l'abaissement progressif de l'intérêt de l'argent qu'il faut procéder à la gratuité du crédit, à l'abolition des taxes qui entravent la circulation et produisent artificiellement la misère... Créons une banque nationale, organisons le crédit public, et, à moins que nous ne voulions entretenir, faire perdurer à tout jamais le privilége et la misère, il est clair qu'avec cette banque nous aurons, les frais d'administration et de bureau réservés, l'escompte pour rien, le crédit pour rien, et finalement l'usage des maisons et de la terre pour rien. Et quand nous serons arrivés là, le principe d'action du commerçant et de l'industriel étant changé, l'amour du bien-être, des jouissances effectives se substituant, comme mobile du travail, à l'ambition et à l'avarice, le fétichisme de l'or faisant place au réalisme de l'existence, l'épargne cédant la place à la mutualité, la formation des capitaux s'opérant par l'échange même, la consommation deviendra, comme la faculté de jouir, sans bornes. Un débouché sans fond sera ouvert au producteur, et la garantie du travail, de fait comme de *droit*, existera. Tel est en raccourci, en ce qui concerne la garantie du travail, mon plan de réalisation, et je doute qu'on en puisse trouver d'autre. Je reconnais, et je n'éprouve pas la moindre peine à faire cette déclaration, je reconnais, j'affirme que la garantie du travail est incompatible avec le maintien des usures et péages établis sur la circulation et les instruments de